COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
Réunion N°20 Olympiade 2024-2028
Saison 2026/2027

Date : Mercredi 21 octobre 2026 à 20h30
Lieu : Visioconférence

Secrétaire de séance : Samuel BOYE et Simone ZERBI

Présents :
Cathy MANCHE Présidente
Séverine LESAVRE Membre
Emmanuel PICAUT Membre
François REBESCHINI Membre
Salariés : Samuel BOYE, Simone ZERBI

Excusés :
Alain AUGEY Membre
Mickaël BRIGNOLI Membre

Ordre du jour

- RIS
- Championnat M15
- RPE M15
- Planning réunion saison

❖ RIS

Cf compte rendu spécifique RIS.

❖ Championnat M15

À la suite du contrôle des feuilles de match des plateaux M15 du 17 octobre 2026, la Commission Régionale Sportive a constaté les irrégularités suivantes :

1. Plateau féminin – Poule B Féminine ASPTT Dijon

En attente d'approbation
par le Comité Directeur

- **VC Chalon** : participation d'une joueuse ne disposant pas de licence.
- **Sens VB 89** : participation de deux joueuses titulaires de licences événementielles, non autorisées pour cette compétition.

En conséquence, les deux équipes sont déclassées à la dernière place du classement de cette journée.

2. Plateau masculin – Poule A Garçon à Mâcon

Aucune feuille de match comportant les informations relatives aux licences des joueurs n'a été transmise.

En l'absence de ces documents, les résultats du plateau ne peuvent pas être entérinés jusqu'à régularisation de la situation.

❖ RPE M15

Suite à relecture, certains points ont été ajoutés sur les RPE M15 de la saison 2026 2027.

Comptage de points M15 pour la première phase :

Lors de la première phase du championnat M15, les points seront attribués en fonction du classement obtenu à l'issue de chaque tournoi.
Une équipe ne s'étant pas déplacée se verra attribuer 0 points. L'équipe classée dernière du tournoi recevra 3 points, l'avant-dernière 4 points, et ainsi de suite, avec un point supplémentaire pour chaque place gagnée au classement.
Cette progression s'appliquera jusqu'à la deuxième place. L'équipe terminant à la première place bénéficiera d'un point bonus supplémentaire, soit 2 points de plus que l'équipe classée deuxième.
En cas d'équipe incomplète, composée de trois joueurs/joueuses seulement, le nombre de points attribués correspondra aux trois quarts du total prévu.

Rappel concernant le règlement équipe 1/ équipe 2 :

1) Lorsque l'équipe 2 est absente du tournoi, les joueurs/ses présent(e)s de l'équipe 2 peuvent participer au tournoi sans être comptabilisé(e)s comme appartenant à l'équipe 1. Ils/elles peuvent donc descendre régulièrement en équipe 2 sur le tournoi suivant sans être sanctionné(e)s.
2) Si un/e joueur/se de l'équipe 1 complète une équipe 2 incomplète, l'équipe 2 peut participer à la rencontre mais sera déclassée à la dernière place du tournoi.
3) Un/e joueur/se de l'équipe 1, absent(e) sur 2 tournois consécutifs, a la possibilité de redescendre en équipe 2 sans être sanctionné(e).

En attente d'approbation
par le Comité Directeur

<u>Rappel aux clubs organisateurs de plateaux (M15)</u> :
Toutes les équipes doivent inscrire sur la feuille de tournoi **l'entraîneur référent de l'équipe + l'accompagnateur éventuel** (toute personne autorisée à entrer sur le plateau de jeu avec une équipe). En cas d'absence de l'entraîneur référent, le ou les accompagnateurs doivent impérativement être titulaires de l'attestation d'honorabilité (licence encadrement ou pass bénévole obligatoire).

Mise en ligne des classements M15 sur le site et les réseaux le lundi suivant.

Fin de la séance :
Prochaine réunion : mercredi 26 novembre 2026 à 20h30
ODJ :
- Championnat M13 et M11 (invitation de Thomas Chatillon et Brayan Juker)
- Ouverture des championnats M13 et M11
- Etude des RIS
- Finalisation des lieux M15

Cathy Manche
Présidente Commission Régionale Sportive



En attente d'approbation
par le Comité Directeur